### AR Prefecture

047-214701005-20211222-DELIB47\_2021-DE

Reçu le 29/12/2021 Publié le 29/12/2021

### <del>CON</del>SEIL MUNICIPAL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 22 Décembre 2021

**OBJET: 47/2021** 

<u>AUTORISATION OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION</u> **D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022** 

Nombre de conseillers municipaux

en exercice:

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-DEUX **DÉCEMBRE à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES** 

29

22

Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est

réuni en Mairie, en session ordinaire

Présents:

M. Bruno DUBOS - Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES; M. Joël COLLET; Mme Marie LESCOU-GOURGUE; M. Alexandre CHARIE; Mme Michelle COMBA; M. Jean-Philippe SIMON; Mme Nadège GESSON-MAIRAL - Adjoints au Maire -; Mme Monique LOREAU; Mme Babeth TEYCHENE; M. Jean-Paul ROUSSEAU; M. Bernard LAVERGNE; Mme Francine BIGEY; M. Jean-Marc BOURNIQUEL; M. Jean-Michel JADAS; M. Francis CREPIN; Mme Christine CHABOT; Mme Nathalie RICHASSE; M. Vincent OLIVIER; Mme Bénédicte GUELFI; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC; M. Laurent MAILLARD; M. Philippe ASIN; Mme Nathalie BRICARD; M. Lionel MADELRIEUX - Conseillers

municipaux -

Absent (s)

Nathalie BRICARD

Pouvoir (s)

6

Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Bruno DUBOS; M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-Michel JADAS; Mme Francine BIGEY à M. Julien BOUILLOT; Mme Marie TOULET à M. Jean-François BUER; M. Laurent MAILLARD à Mme

Hélène LE GUIRRIEC; M. Lionel MADELRIEUX à M. Philippe ASIN.

Secrétaire de Séance :

M. Julien BOUILLOT

Date d'envoi de la

16 Décembre 2021

convocation:

**Expose** 

Afin de ne pas pénaliser les investissements de la collectivité au début de l'année 2022, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

### AR Prefecture

047-214701005-20211222-DELIB47\_2021-DE

Reçu le 29/12/2021 Publié le 29/12/2021



Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2022, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2022 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2021.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2022, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

## Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2022, dans la limite de 25 % des dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif et à la Décision Modificative 2021.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,

Bruno DUBOS